

**Extrait du registre des délibérations**  
**Conseil Communautaire du 28 février 2023 à 19 h à Marciac**  
**(salle des fêtes de Marciac)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 22 février 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

**Conseillers communautaires titulaires présents :** Patrick Larribat, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Pery, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Nicole Pion, Romain Duport, Sandrine Blanchet, Jérôme Ganiot, Yahel Lumbroso, Muriel Devilloni, Marie-Martine Adler, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

**Conseillers communautaires suppléants présents (avec voix délibérative) :** Patricia Pascal, Julien Tollis

**Conseillers communautaires titulaires absents :** Gérard Castet (donne pouvoir à Jean-Paul Forment), Monique Persillon (donne pouvoir à Chantal Dubor), Pierre Barnadas (donne pouvoir à Jean-Luc Meillon), Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Patricia Pascal), Michel Lille (décédé), Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Régis Soubabère, Alain Bertin (donne pouvoir à Maryse Abadie), Franck Arnoux, Carole Arroyo (donne pouvoir à Nicole Pion),

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de membres présents :** 38 (46 voix)

**Secrétaire de séance :** Dominique Dumont

**Vote :** Unanimité

**Code :** 20230228/11/7.4

**Objet :** Fonds L'OCCAL « Boulangers » : dispositif exceptionnel d'aide financière, initié par la Région Occitanie, en direction des artisans boulangers

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que, compte tenu de l'augmentation importante des prix de l'énergie et aux difficultés financières qui en découlent pour les artisans boulangers-pâtisseries, Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, a décidé d'activer un dispositif d'aides financières, sur le principe du fonds L'OCCAL créé en 2020 afin de soutenir les professionnels du tourisme et les commerces de proximité au sortir de la crise COVID,

Considérant que cette réactivation, proposée en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Occitanie, s'accompagne d'une démarche visant à demander au gouvernement l'ajustement des aides d'état et l'amplification du « bouclier tarifaire »,

Considérant que dans ce cadre, Madame Delga propose aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes d'Occitanie :

- de s'associer à la Région pour interpeller le gouvernement sur la nécessité de procéder à l'ajustement des aides, par la cosignature d'un courrier à son intention ;
-

- d'affirmer la volonté partagée de soutenir les artisans boulangers-pâtissier par la réactivation du fonds L'OCCAL à destination de ces professionnels, en soutenant ce dispositif, voire en le complétant par l'octroi d'une aide spécifique directement versée aux professionnels, sur la base d'un dossier instruit et transmis par la Région.

Considérant que l'implication des communautés d'agglomération et des communes de communes dans ce dispositif consiste, pour celles qui le souhaitent :

- à cosigner le courrier que Madame Delga va adresser au Gouvernement ;
- à donner leur accord de principe pour intégrer le dispositif L'OCCAL à destination des boulangers-pâtisseries ; dans l'attente de pouvoir réunir leur exécutif et délibérer dans ce sens ;
- à adopter, le cas échéant, le régime d'aide qu'elles voudraient activer en direct, dans le cadre d'une délibération ad hoc.

Considérant que sept boulangers-pâtisseries sont implantés sur le territoire de la Communauté de communes Batistes et Vallons du Gers, les membres du Bureau, réunis le 31 janvier 2023, ont émis un avis favorable, à l'unanimité, pour proposer au Conseil communautaire :

- de s'associer à la Région pour interpeller le gouvernement sur la nécessité de procéder à l'ajustement des aides, par la cosignature d'un courrier à son intention ;
- d'affirmer la volonté partagée de soutenir les artisans boulangers-pâtissier par la réactivation du fonds L'OCCAL à destination de ces professionnels, en soutenant et en promouvant ce dispositif.
- de ne pas engager financièrement l'EPCI par l'octroi d'une aide spécifique directement versée aux professionnels, sur la base d'un dossier instruit et transmis par la Région.

**Après en avoir délibéré, les élus communautaires, compte tenu de l'avis émis par les membres du Bureau communautaire réunis le 31 janvier 2023 et de la situation financière de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, décident à l'unanimité :**

- **de valider le soutien de l'EPCI à ce dispositif d'aides en faveur des artisans boulangers ;**
- **de valider la non-participation financière de l'EPCI à ce dispositif ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Dominique Dumont



Le Président,  
Jean-Louis GUILHAUMON

